

DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE MORY
COMMUNE DE THURY-SOUS-CLERMONT

N° 07 / 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14	Présents : 10	Absents : 4	Votants : 13
Date de réunion : 19 / 03 / 2024	Date de convocation : 12 / 03 / 2024		

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 19 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de THURY-SOUS-CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Philippe BOURLETTE**

Présents : Philippe **BOURLETTE**, Jeannine **ROUYERE**, Christophe **BOURLETTE**, Olivier **CHARLOT**, Bertrand **CUVEREAUX**, Éric **PARET**, Mathieu **DAMIENS**, Patricia **BUTIN**, Nadine **MACRÉ**, Evelyne **ALCADIEN**

Absent excusé : Alain **CLAUX** donne pouvoir à Jeannine **ROUYERE**, , Jérôme **MELAYE** donne pouvoir à Mathieu **DAMIENS**, Muniba **BEGIC** donne pouvoir à Christophe **BOURLETTE**

Absents : Laurent **LANCELOT**

Secrétaire de séance : Éric **PARET**

OBJET : Approbation des contraintes liées au Trafic Aérien

M. Le Maire expose que :

Suite aux différentes plaintes du aux nuisances sonores et contraintes liées au Trafic Aérien de l'aéroport de Beauvais Tillé, précédemment évoquées lors de conseils municipaux, M. Le Maire a rencontré en Mairie M. IATRIDES résidant à Thury Sous Clermont également concerné de ce fait par cette problématique.

M.IATRIDES lors de son échange a proposé d'établir une motion qui pourrait si le conseil en était d'accord être voté en ce sens.

M. Le Maire a invité M. IATRIDES au Conseil Municipal du mardi 19 mars 2024 pour en expliquer les différents points et problématiques rencontrées par la Commune de THURY SOUS CLERMONT.

M. IATRIDES après autorisation de M. Le Maire et du Conseil Municipal prend donc la parole pour présenter la motion:

Motion concernant le développement de l'aéroport Beauvais-Tillé

En 2024, une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) désignera l'exploitant de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour les 30 ans à venir.

Le conseil municipal de Thury s'alarme de la situation existante et de celle à venir :

- Considérant le survol de la commune au lieu du survol de la Forêt de Hez,
- Considérant les nuisances sonores affectant la commune, nuisances dont les effets sur la santé ont été par ailleurs largement démontrés, notamment autour des aéroports d'Île de France,
- Considérant que le survol à basse altitude (600 à 800m constatés) entraîne aussi des effets délétères prouvés sur la santé (émissions de toxiques tels que Nox, Particules fines, et Dioxyde de soufre),

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 060-216006296-20240319-072024DELIBAERI-DE

SLO

- Considérant les émissions considérables de gaz à effet de serre de nature à effa

- Considérant le projet d'autoriser le nombre de mouvements annuels d'avions jusqu'à 50 000 (au lieu de 32 000 sur 2022) et de doubler le nombre de passagers.

- Considérant le projet d'agrandir les surfaces d'accueils des voyageurs de 17 000m² à 40 000m² alors que l'artificialisation des sols doit être freinée (loi ZAN),

- Considérant l'absence d'éléments publics de nature à prouver l'intérêt économique de ces extensions pour notre territoire,

Le Conseil Municipal de Thury demande qu'il soit inscrit dans la nouvelle délégation de service public :

- Le plafonnement à 32 000 mouvements annuels que l'exploitant ne pourra pas dépasser.

- L'extension du couvre-feu de 23h30 à 6h30 (au lieu de minuit-5h).

- L'interdiction des vols cargos et/ou du fret.

- La modification des trajectoires de vols avec obligation de passer sur la forêt de Hez et éviter le survol de la commune. Cartographies jointes (3 cartes) à la motion indiquant très clairement le survol de la Commune de Thury Sous Clermont en basse altitude , face ouest , face est , journée caractéristique juin et juillet .

Le conseil municipal de Thury porte la responsabilité de préserver la santé de sa population, son territoire (ZNIEFF) et de contribuer à la transition énergétique hors des fossiles.

M. Le Maire Propose au conseil municipal de voter la motion et les différents points exposés :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE :

- **D'approuver cette motion dans son intégralité des points et problématiques exposés .**
- **Le conseil municipal souligne l'importance de la modification des trajectoires de vols avec obligation de passer sur la forêt de Hez et éviter le survol de la commune.**

Cette motion sera transmise à Monsieur le Ministre des Transports, Monsieur le Ministre de la Transition écologique, Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile, Madame la Préfète de l'Oise, Monsieur le Député de l'Oise, M. Le Sénateur de L'Oise, Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Thelloise, Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France, Monsieur le Directeur du SMABT.



Le Maire,
Philippe BOURLETT



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En mairie, le 19 / 03 / 2024

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération reçue à la Sous -Préfecture
et affichée le 21 / 03 / 2024

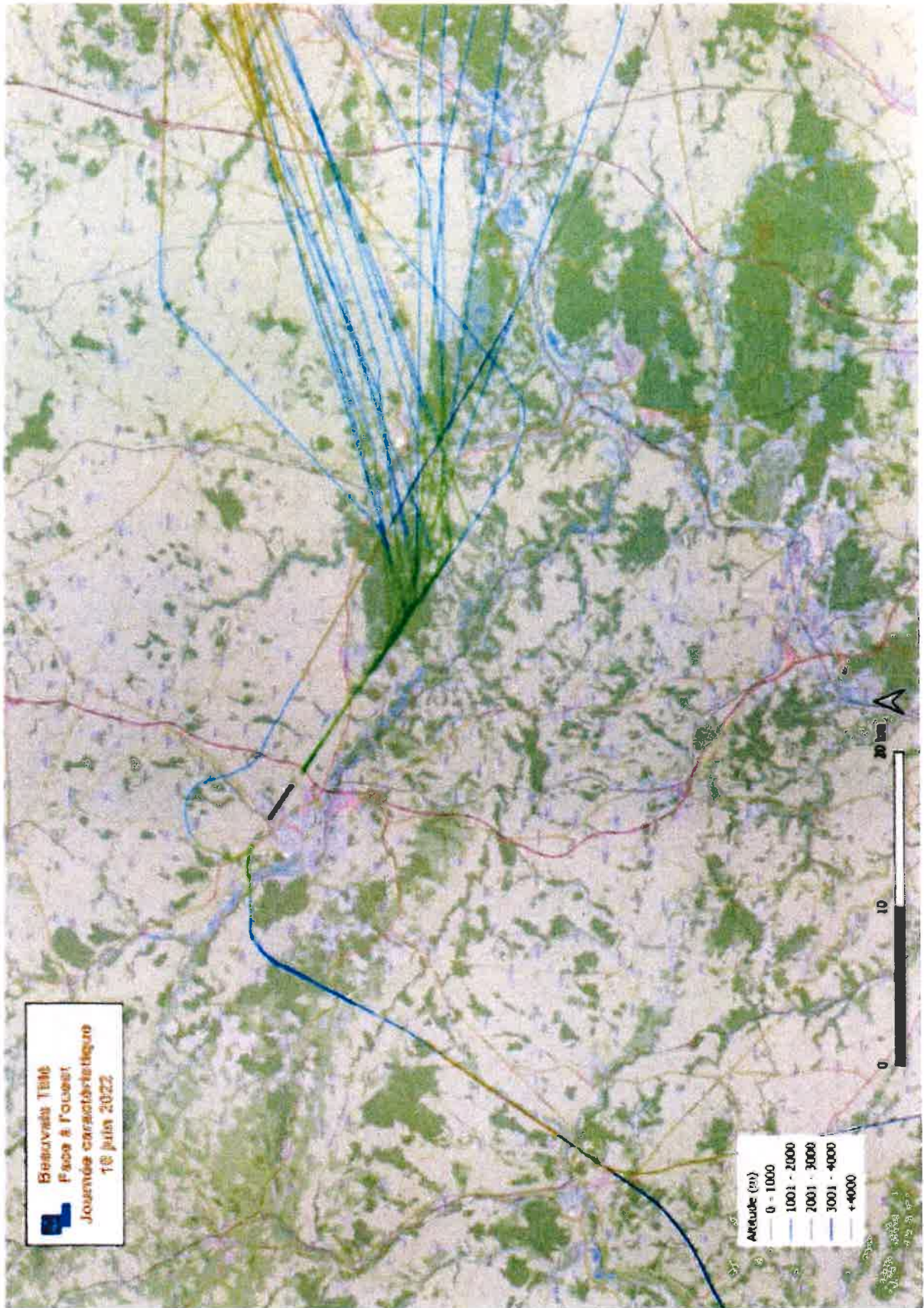
Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

5/10

ID : 060-216006296-20240319-072024DELIBAERI-DE



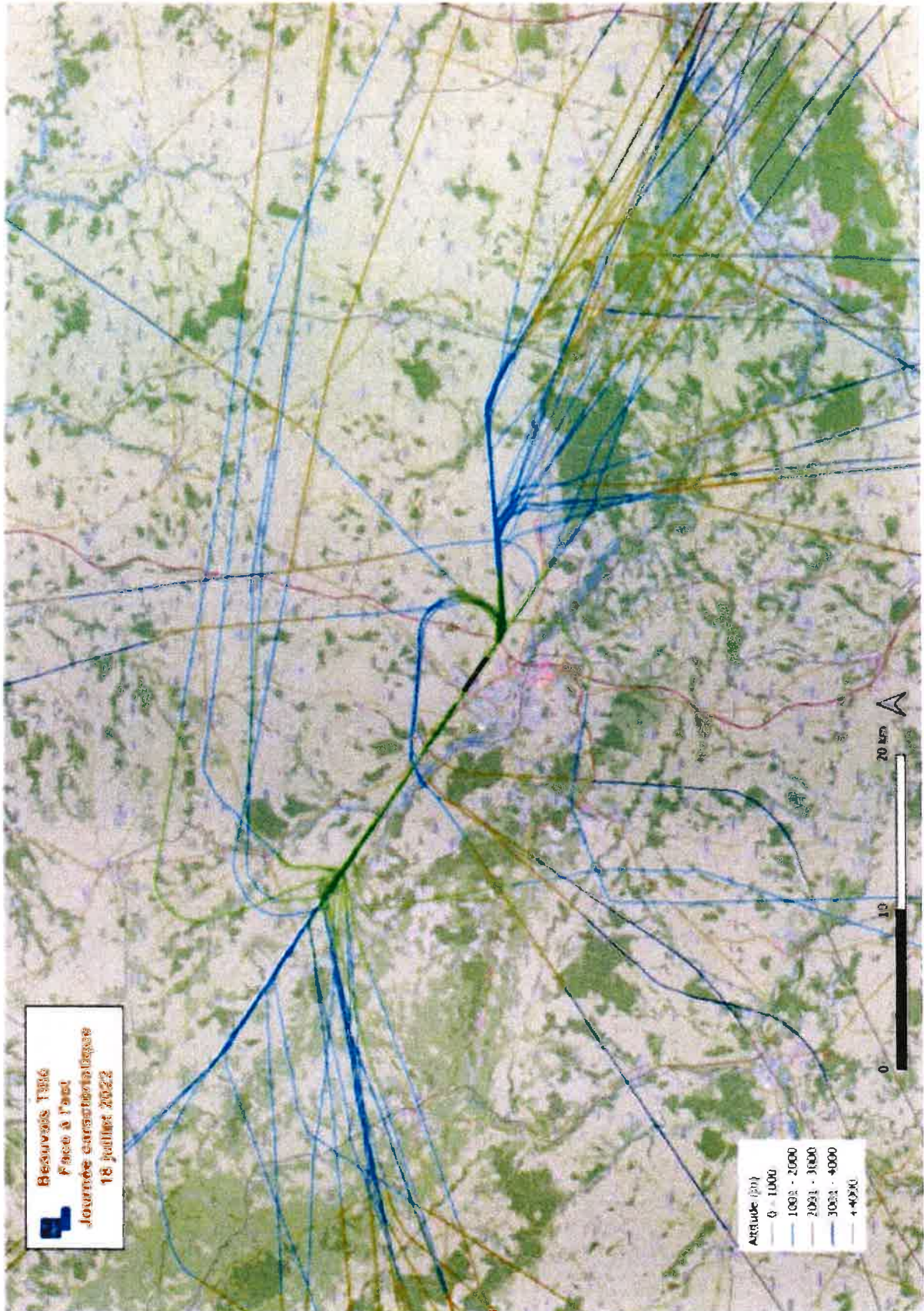
Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

SLOW

ID : 060-216006296-20240319-072024DELIBAERI-DE



Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 060-216006296-20240319-072024DELIBAERI-DE

